

REUNION DU VENDREDI 4 MARS A 18 H 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2022

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande ensuite à l'assemblée la possibilité d'ajouter quelques points non-inscrits à l'ordre du jour.
Accord de tous les membres présents

SUBVENTION POUR FINANCER L'ACCUEIL DES REFUGIES UKRAINIENS

Le Maire expose que les élus des communes de l'arrondissement de Roanne se sont réunis le 1^{er} mars pour mettre en place des actions pour l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Outre le recensement des logements vacants, il a été proposé le versement d'une subvention équivalent à 1 € par habitant destinée à financer l'accueil des réfugiés. Il précise que c'est le CCAS de Roanne qui centralisera les versements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le versement d'une subvention de 1 €/habitant au CCAS de Roanne, soit la somme de 268 € pour la commune de Le Crozet.
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2022, chapitre 65, article 6574.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE

Le Maire rappelle qu'une élève en 1^{ère} AGORA au lycée professionnel Sainte-Anne de Roanne, a effectué un stage de 4 semaines au secrétariat de mairie, du 17 janvier au 11 février 2022 et qu'elle reviendra pour une 2^{ème} période de 4 semaines du 30 mai au 25 juin 2022.

Des conventions pour la mise en œuvre de ces stages ont été établies entre la mairie et le lycée.

Considérant qu'il est important de récompenser le travail effectué par la jeune stagiaire, le Maire propose de lui attribuer une gratification bien que celle-ci ne soit pas obligatoire pour les stagiaires de l'enseignement secondaire (collège et lycée).

Il informe également que la gratification versée est exonérée de charges sociales (salariales et patronales) dès lors qu'elle ne dépasse pas le montant horaire minimal (inférieur ou égal à 3,90 €), soit 136,50 € par semaine pour 35 h.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal :

- Décide d'octroyer à la stagiaire une gratification exonérée de cotisations sociales de 85 € par semaine soit 680 € pour ses huit semaines de stage.
- Précise que cette gratification lui sera versée à l'issue de la 2^{ème} période de stage.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

MODIFICATION DEMANDE SUBVENTION - ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2022

Le Maire rappelle que par délibération n° DE2021-62 du 22/10/2021, la commune a déposé une demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2022 pour la réalisation d'achats et de travaux divers.

Il explique ensuite que suite à des échanges avec les services du Département, il convient de retirer le devis d'ADEQUAT correspondant à l'achat non éligible de guirlandes de Noël, pour un montant HT de 1 841,39 €.

En contrepartie, il propose à l'assemblée de solliciter une subvention pour les travaux de réfection de la noue de la salle des fêtes et indique que le devis de l'entreprise TAILLARDAT s'élève à 1 747,95 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de retirer le devis ADEQUAT de 1 841,39 € HT pour l'achat de guirlandes.
- Décide de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2022 pour les travaux de réfection de la noue de la salle des fêtes dont le coût est estimé à 1 747,95 €.
- Décide de maintenir les autres demandes figurant sur la délibération n° DE2021-62 du 22/10/2021.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

PERMIS D'AMENAGER – PARCELLE B 134

Le Maire informe l'assemblée que la demande de permis d'aménager pour la création de 2 lots à bâtir sur la parcelle B n° 134 est en cours d'instruction par le service ADS de Roannais Agglomération.

DECISION PRISE PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS

Le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° DE2020-13 du 05/06/2020 et DE2020-31 du 03/07/2020 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal.

- Signature d'un contrat de location à compter du 1^{er} mars 2022 pour le logement situé 143 rue de la Poterne (ex. gîte 3142).

Il précise que cette décision a été prise en concertation avec les 3 adjoints.

Le conseil prend acte de ce porter à connaissance.

Arrivée de Louison BAROUX à 19 h

COMPTABILITE - FINANCES

1. Compte de gestion 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget général dressé par le comptable public ; celui-ci étant conforme aux écritures de la comptabilité de la commune.

2. Compte administratif 2021

Présenté par Pierre ROMANET, 1^{er} adjoint, le compte administratif 2021 se résume ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	237 395.26 €
Recettes	334 846.49 €
Excédent de l'exercice 2021	97 451.23 €
Excédent reporté de 2020	49 509.67 €
Excédent de clôture	146 960.90 €

Investissement :

Dépenses	129 136.27 €
Recettes	200 114.03 €
Excédent de l'exercice 2021	70 977.76 €
Déficit reporté de 2020	- 127 982.92 €
Déficit de clôture	- 57 005.16 €

Récapitulatif général :

Excédent de fonctionnement de clôture	146 960.90 €
Déficit d'investissement de clôture	- 57 005.16 €
Excédent de global de clôture	89 955.74 €

Sous la présidence de Pierre ROMANET, le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal est approuvé à l'unanimité des membres présents **(M. le Maire a quitté la séance et n'a pas participé au vote).**

3. Ebauche du budget 2022

Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Mme Valérie MOUSSIÈRE, conseillère aux décideurs locaux, et M. Thierry ALEXANDRE, chef de service comptable, le 2 mars pour la préparation du budget.

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues par rapport aux dépenses réalisées en 2021.

Vu le coût important des interventions sur le tracteur en 2021, des crédits ont été inscrits pour un nouveau tracteur avec un financement en crédit-bail. A ce jour, une seule offre a été reçue, celle du concessionnaire CLASS ; la proposition du concessionnaire JOHN DEERE doit nous parvenir dans les prochains jours.

En investissement, plusieurs programmes ont été réajustés (école, voirie, signalisation...) et plusieurs nouvelles opérations inscrites (illuminations & projections, travaux sur bâtiments, parking & aire de jeux, matériel salle exposition route des vins, remplacement pompe puits, 1^{er} commerce de proximité, travaux église, toiture école).

4. Attribution d'une subvention à l'association Jeunesse et Sports pour Pass' Spectacle Ado

Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention qu'il a reçue de l'association Jeunesse et Sports au Pays de La Pacaudière pour financer la mise en place du Pass' Spectacle Ado.

Ce projet a pour but de favoriser l'accès à la culture pour tous et de permettre à des jeunes d'assister à des spectacles variés en genre et de découvrir les lieux culturels de notre territoire.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt de ce projet culturel, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'association Jeunesse et Sports au Pays de La Pacaudière une subvention de 55 €.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022, chapitre 65 - article 6574.

URBANISME

1. Engagement achat parcelle B n° 134

Par courrier en date du 24 février 2022, un jeune couple a rédigé une proposition pour l'acquisition d'une partie de la parcelle B n° 134 : 1 808 m² au prix de 21 € le m², soit une somme de 37 968 €.

Le conseil municipal retient leur offre du fait notamment que le prix proposé est conforme à l'évaluation de France Domaine, et mandate le Maire pour faire procéder à la signature d'une promesse d'achat notariée.

Le Maire précise que les acquéreurs ayant eu recours à CAPIFRANCE pour la négociation, ils auront des honoraires à leur charge.

Le conseil municipal prend également note que le particulier qui avait fait une offre pour cette même parcelle ne souhaite plus donner suite.

2. Déclaration d'intention d'aliéner (dia)

DIA n° 042 078 22 00001 : Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés section C n° 178 et 185, dont le prix de vente est de 17 890 €.

3. Assujettissement TVA

Le Maire explique que sur avis du Service Gestion Comptable Loire Nord, il va demander auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) l'assujettissement de la commune à la TVA pour la vente des terrains à bâtir issus de la parcelle cadastrée section B n° 134.

CREATION D'UN PARKING ET D'UNE AIRE DE JEUX

1. Choix du bureau d'étude pour l'élaboration d'un permis d'aménager

Dans le cadre du projet de création d'un parking et d'une aire de jeux, le Maire indique que 4 bureaux d'étude ont été consultés pour l'élaboration du permis d'aménager.

Il présente ensuite les offres reçues :

Bureaux d'étude	Montant HT	Montant TTC
Atelier du Ginkgo – 42370 St Haon le Châtel	3 000,00 €	3 600,00 €
Oxyria – 42470 Fourneaux	4 250,00 €	5 100,00 €
Réalités – 42300 Roanne	4 900,00 €	5 880,00 €
ROBIN Cédric – 03300 Creuzier le Vieux	3 300,00 €	3 960,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre de l'atelier du Ginkgo pour un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.
- Mandate le Maire pour toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les pièces nécessaires.

2. Autorisation au Maire pour dépôt du permis d'aménager

Le Maire expose à l'assemblée que le projet de création d'un parking et d'une aire de jeux doit faire l'objet d'un dépôt de permis d'aménager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'Urbanisme,
- Considérant que le Maire doit être expressément autorisé par son conseil municipal pour pouvoir déposer un permis d'aménager au nom de la commune,
- Autorise le Maire à déposer le permis d'aménager pour la création d'un parking de 71 places et d'une aire de jeux et à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

3. Présentation des jeux

Le Maire présente une proposition de jeux à positionner dans la continuité de la cour de l'école.

- Installation de 3 modules de jeux dont l'élément central est un jeu multi-activités : le château fort. L'espace se compose aussi d'une calèche et d'un panneau de manipulation.

Une palette de couleurs pour les jeux est proposée et sera soumise à l'approbation de l'architecte des Bâtiments de France.

4. Eclairage

Le SIEL a chiffré le projet concernant l'éclairage. Le montant estimatif des travaux pour l'installation de 5 mâts s'élève à 15 538 € HT soit 6 922 € de participation communale.

L'intervention du SIEL comprend :

- les fouilles et pose des massifs de candélabres,
- le déroulage des câbles d'alimentations dans les fourreaux posés et aiguillés par le terrassier,
- la fourniture et la pose des mâts d'éclairage, des crosses et des lanternes,
- le raccordement de l'installation,
- la vérification et réception de l'installation par un bureau de contrôle,
- la mise en service et réglage des lanternes.

Il faudra aussi définir les implantations afin d'optimiser au mieux l'éclairage, et arrêter le choix du matériel.

AMENAGEMENT COMMERCE DE PROXIMITE

1. Plans de l'avant-projet et estimatif des travaux

Le Maire présente le dossier de plans établi par Vincent BUCHET, architecte (vues en plan, vues en élévation, vues en perspective).

L'estimation sommaire de cette opération s'élève à 142 994,28 € HT comprenant les travaux, l'aménagement intérieur hors équipement et mobilier, les honoraires de l'architecte, le contrôle amiante, la mission SPS et l'assurance décennale.

2. Contrat architecte pour Esquisse

Dans le cadre du projet d'aménagement du 1^{er} commerce de proximité, le Maire présente l'offre de M. Vincent BUCHET, architecte, pour la réalisation d'une esquisse répondant à l'opération (coût prévisionnel travaux, état des lieux, plans, conseils implantation, etc...).

Pour la réalisation de cette mission « Esquisse », l'offre de M. BUCHET s'élève à 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de M. Vincent BUCHET, architecte DPLG, pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC, pour la réalisation de la mission « Esquisse ».
- Mandate le Maire pour toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les pièces nécessaires.
- Précise que cette somme sera déductible en cas de choix de cet architecte pour la réalisation du projet.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

1. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Maire explique que 2 dossiers de demande de subvention seront présentés au titre de la DETR 2022 :

- A. Un dossier pour le projet de création d'un parking de 71 places et d'un espace récréatif d'accueil des visiteurs, dont le coût total est estimé à 164 507 € HT.
- B. Un dossier pour le projet d'aménagement du 1^{er} commerce de proximité dans un bâtiment communal, dont le coût total est estimé à 142 994 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération de création d'un parking et d'un espace récréatif d'accueil des visiteurs, ainsi que l'opération d'aménagement du 1^{er} commerce de proximité.

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR).
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

2. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le Maire explique que les 2 dossiers de demande de subvention précités seront également présentés au titre de la DSIL 2022 :

- A. Un dossier pour le projet de création d'un parking de 71 places et d'un espace récréatif d'accueil des visiteurs, dont le coût total est estimé à 164 507 € HT.
- B. Un dossier pour le projet d'aménagement du 1^{er} commerce de proximité dans un bâtiment communal, dont le coût total est estimé à 142 994 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération de création d'un parking et d'un espace récréatif d'accueil des visiteurs, ainsi que l'opération d'aménagement du 1^{er} commerce de proximité.
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL).
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

3. Demande subvention Région pour création parking et espace récréatif d'accueil

Le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'un parking de 71 places et d'un espace récréatif d'accueil des visiteurs, dont le coût total est estimé à 164 507 € HT.

Ce projet a pour objectifs de résoudre la problématique sécuritaire du stationnement en désengorgeant la centralité du village, et de créer une aire de jeux qui permettra à la commune de poursuivre son action à destination des familles et des touristes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération de création d'un parking et d'un espace récréatif d'accueil des visiteurs.
- Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du plan Bonus Ruralité.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

4. Demande subvention Région pour création 1^{er} commerce de proximité

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du 1^{er} commerce de proximité dans un bâtiment communal situé sur la place du Puits, dont le coût total est estimé à 142 994 € HT.

Ce commerce proposera la vente de produits locaux à laquelle s'ajoutera une production de boulangerie, pâtisserie, glacerie et chocolaterie.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de rénover les façades du bâtiment, d'effectuer des travaux d'aménagement intérieur (hors équipement et mobilier), d'accessibilité (PMR), de sécurité et de gérer les arrivées des flux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération d'aménagement du 1^{er} commerce de proximité.
- Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région (CAR2).
- Précise que la commune ne demandera pas de loyer au commerçant.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

PROJET MAISON ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Le Maire explique qu'il a rencontré le service Familles de Roannais Agglomération ainsi que les services du Département pour étudier la faisabilité de construction d'une MAM sur la commune.

Ces différents échanges ont permis d'identifier le besoin d'une MAM « familles ». 2 assistantes maternelles sont intéressées.

Un devis a été demandé à M. BUCHET, architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet. Sa proposition de rémunération d'honoraires forfaitaire serait de l'ordre de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC.

Le conseil décide de ne pas statuer pour l'instant sur l'offre de M. BUCHET.

Une commission en charge de ce dossier est créée.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE (SIEL)

Après avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du groupement d'achat d'électricité du SIEL ainsi que des prix de son marché, le conseil municipal décide de ne pas y participer pour le moment.

POINT SUR LES DOSSIERS ET PORTER A CONNAISSANCE

- **Travaux école**

La délocalisation de la classe à la salle Guy Robert se passe de manière très positive.

Les travaux avancent selon le planning prévu ; le chantier devra être terminé au plus tard fin avril.

Les réunions de chantier avec l'architecte et les entreprises ont lieu les jeudis à 9 h.

- **Petites Cités de Caractère**

La mairie devra réaliser les panneaux d'entrée de bourg. L'association Petites Cités de Caractère assure la mise en conformité de la commande vis-à-vis de la marque.

Marie-Claude JONNARD est chargée de contacter l'entreprise FLEURY de Clermont-Ferrand qui a déjà travaillé sur la signalétique de la commune il y a quelques années.

- **Route des Vins**

Christine MARQUET donne le compte rendu des réunions auxquelles elle a assisté le 27 janvier.

- Réunion du matin : l'idée de la rencontre est de profiter de la route des vins pour thématiser le parcours qui traverse les 14 communes (fleurissement estival, décorations, supports, mobilier rappelant l'univers vigneron).

L'idée retenue comme symbole commun pour 2022 serait que chaque commune dispose d'un tonneau qu'elle fleurit et installe à l'entrée de sa commune.

- Réunion de l'après-midi : ont été abordés le positionnement « Loire volcanique », l'identité visuelle (choix du logo), la signalétique (sens du parcours Nord-Sud), les principes du jalonnement, la signalétique des viticulteurs, et le plan d'actions.

D'autre part, une exposition sur la route de vins sera organisée à Crozet du 15 juin au 15 septembre. La mairie a récupéré d'anciennes photos ayant trait aux vendanges qui seront plastifiées afin d'être exposées.

L'entreprise NOVAYA a fourni un devis de 311,72 € HT soit 374,06 € TTC pour l'impression sur panneau support plume 40 X 60 de 15 étiquettes d'époque ainsi que le travail de plusieurs visuels de communication avec un partenariat avec Le Petit Roannais.

Accepté par le conseil.

- **Villages de caractère**

Le Maire donne un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté le 24 janvier à Ambierle.

En 2022, les villages de caractère fêteront leurs 20 ans. 3 personnes responsables ont déterminé les grandes lignes de la manifestation. Ont été proposées les actions suivantes : réalisation d'une sculpture en forme du département de la Loire, réflexion sur le côté verre, pierre ou fer....

- **Espace VTT de Roannais Agglomération**

Le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 14/02/2002 avec les services de Roannais Agglomération. Changement de l'emplacement identifié avec un point d'eau et un branchement électrique pour le départ : Initialement prévu place du Puits, l'emplacement identifié sera installé vers l'aire de camping-cars. Un modèle de panneaux à poser doit être transmis par Roannais Agglomération.

- **Point sur la téléphonie des bâtiments communaux**

Pierre ROMANET fait un point sur les installations téléphoniques des bâtiments communaux :

- Ecole : résiliation du contrat SFR et souscription d'un contrat Orange
- Gite Charrière : résiliation du contrat SFR et souscription d'un contrat Orange
- Salle Guy Robert : souscription d'un contrat Orange (pas de Livebox)
- Mairie : changement de contrat

Il reste à résoudre le problème du téléphone du Point d'Information qui fonctionnait jusqu'à maintenant avec une ligne de la mairie.

- **Elixir**

La dernière version du texte « Elixir » a été rédigée et l'affiche a été réalisée.

Le responsable de l'association Promotion Tourisme et le Maire poursuivent la préparation pour que tout soit prêt pour le marché de printemps du 1^{er} mai 2022.

- **Comptes rendus des commissions de Roannais Agglomération**

- Commission Environnement : Kinnie BOUFFARON fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 16 février et qui était essentiellement consacrée à la sylviculture (point sur les démarches en cours) et à l'agriculture (étude transmission reprise, parc agro-culinaire de Bas de Rhins, filière 100% Charolais du Roannais, Espace test agricole).

- Méthaniseur : Le Maire fait part du projet du méthaniseur de Roannais Agglomération (une première dans la Loire) qui a pour objectif de fournir du biogaz à partir de bio-déchets et des boues de la station d'épuration de Roanne. A ce jour, les travaux sont lancés. Cette énergie verte sera équivalente à la consommation de 4 500 habitants.

- **Collecte des déchets**

Le Maire explique qu'à partir de janvier 2023, la collecte des déchets va évoluer. Ainsi, à partir de cette date, la plupart des foyers de l'agglomération seront équipés :

- d'un nouveau bac à couvercle jaune destiné aux déchets recyclables,
- d'un nouveau bac à couvercle bordeaux destiné uniquement aux ordures ménagères non recyclables,
- d'un composteur destiné aux déchets alimentaires et aux petits déchets verts.

Afin de permettre la mise en place de ces nouveaux services, des agents missionnés par Roannais Agglomération se présenteront au domicile des habitants pour réaliser une enquête qui permettra d'estimer le volume des déchets familiaux, déterminer les futures dotations en bacs et d'en déterminer les modalités d'installation.

Pour Crozet, l'installation des bacs dans le bourg pose problème ; des solutions alternatives devront être trouvées en concertation avec l'agglomération. Aussi, le Maire propose d'inviter à une prochaine réunion de conseil Jean-Yves BOIRE, vice-président délégué aux déchets ménagers.

- **Bibliothèque**

Kinnie BOUFFARON informe l'assemblée qu'elle a prévu une animation avec les élèves de l'école le vendredi 1^{er} avril sur le thème de la création d'un marque-page.

Pour cela, elle sollicite un petit budget pour l'achat des fournitures ainsi que l'autorisation d'utiliser la plastifieuse de la mairie.

Accord du Conseil.

Lecture Publique : Kinnie BOUFFARON fait part du projet Médiathèque avec un référent sur le Nord du Département afin de permettre aux usagers d'avoir un accès à moins de 20 km de leur domicile.

Une réunion en présence du Maire, Kinnie BOUFFARON et des services du département est programmée.

- **Curieux bestiaire**

Le Maire explique qu'une artiste locale lui a fait part du projet d'exposition « Curieux bestiaire » sur la commune d'Ambierle, qui a pour but de mettre en avant des représentations d'animaux en lien avec un monument, un lieu historique, une œuvre remarquable du territoire roannais et de donner l'envie d'aller visiter sur place. Cette exposition itinérante circulera dans d'autres communes et fera étape dans un atelier à Crozet, rue de la Grande Charrière.

Pour Crozet, la lettre « i » pour insecte a été retenue.

Le Maire indique ensuite qu'il est nécessaire de prévoir des vues de qualité et annonce que la dépense pour une photo de Crozet serait de l'ordre de 130 €.

Accepté par le Conseil.

- **Communication**

Le Maire indique qu'il est devenu nécessaire d'envisager une refonte intégrale du site Internet. Pour cela, il propose de récupérer des informations précises sur la commune pour en faire la page d'accueil de notre site.

Il précise que pour aider dans ce travail Louison BAROUX et les membres de la commission communication, un stagiaire très pointu dans ce domaine de compétence viendra renforcer l'équipe de création à partir de début mai pour une période de 2 mois.

La présence de ce stagiaire sera aussi l'occasion de créer une page Facebook pour la commune.